

# ACTES D'ETAT CIVIL

## CASIER JUDICIAIRE

Le casier judiciaire comporte les condamnations et décisions concernant une personne.

Les informations contenues dans le casier judiciaire sont communiquées sous forme d'extraits appelés bulletins de casier judiciaire.

Sa délivrance est gratuite.

Pour l'obtention, adresser sa demande à :

**Casier Judiciaire National - 44317 Nantes cedex 3**

- Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi, avec nom et adresse personnelle complète.